

L'ordinateur au service de l'historien

Recherches sur la profession notariale au XVIII^e siècle

P. PIEYNS-RIGO

Assistante dans les services dirigés à l'époque par le professeur L. Delatte, j'ai eu la possibilité de m'initier aux techniques informatiques appliquées aux Sciences Humaines. C'est pourquoi, par après, j'ai voulu consacrer ma thèse de doctorat à la résolution d'un problème important pour les historiens des XVII^e et XVIII^e siècles : l'exploitation systématique des millions d'informations contenues dans les protocoles de notaires. Accueillie dans le cadre du LASLA, je pense avoir contribué à désembrouiller la question, grâce à une méthodologie appropriée, et rendu accessible la masse documentaire, grâce à l'ordinateur.

Cependant, parallèlement à l'étude principale, d'autres problèmes apparurent. En effet, il s'est révélé indispensable pour mieux saisir l'activité notariale, ses moyens et ses limites, de s'intéresser également au personnage "notaire". Or la méthode d'approche devait être très différente de celle mise au point pour l'analyse des actes notariés. Il ne s'agit plus ici d'une étude sérielle à proprement parler puisque les renseignements recherchés sont épars et doivent être rassemblés et hiérarchisés avant tout traitement informatique. C'est cette expérience que je voudrais relater ici.

Pour évaluer les particularités de la profession, il est nécessaire de disposer d'une liste, la plus complète possible, des notaires en fonction dans une ville pendant une période déterminée et de réunir sur chacun d'eux un maximum de

renseignements biographiques. La prosopographie constitue le passage obligé pour réaliser une enquête générale sur la profession. Accessoirement, ces recherches constituent également des ébauches d'études généalogiques pour quelques familles.

Pour 1740, nous avons identifié 154 personnes qui exerçaient à Liège. Le nombre est important: il y avait une étude notariale pour 368 habitants. Cependant, d'autres villes, notamment Besançon et Chambéry, comptaient, avant leur rattachement à la France, des effectifs proportionnellement plus importants¹.

Les renseignements professionnels et personnels concernant les notaires foisonnent dans les protocoles; d'autres sources d'archives sont également très riches en informations. Dégager de ces éléments individuels et disparates les grandes lignes et tendances de la profession ainsi que déterminer le statut social du notaire liégeois s'imposaient. La même technique peut s'appliquer au traitement de collections de biographies.

Nous avons établi, sous forme d'un bordereau, une fiche signalétique de notaire. Le principe de base est identique à celui d'un formulaire de dépouillement des actes notariés: une notice décomposée en zones de longueurs variables séparées par un signe discriminatoire et en sous-zones identifiées par la présence d'une barre oblique.

Les différentes rubriques se répartissent comme suit.

1. Matricule : constitué pour ses quatre premiers chiffres par l'identificateur fourni par le catalogue des notaires liégeois². Les deux derniers chiffres indiquent l'appartenance à une des trente-trois paroisses de la ville de Liège. On peut de la sorte réaliser des regroupements intéressants par paroisse, et, aussi, à un échelon ultérieur, par quartier. Ces éléments pourraient être utilisés lors d'un travail par sondage;

1. Cf. M. Gresset, *Le Notariat bisontin au dernier siècle de l'Ancien Régime*, dans *Les Actes Notariés. Colloque de Strasbourg (Mars 1978)*, p. 71, Strasbourg, 1979; J.P. Poisson, *Les Notaires dans la longue durée*, dans *Gnomon*, n° 14, p. 42, Paris, 1979.

2. Cf. J. Pieyns, *Catalogue général des protocoles de notaires conservés dans la province de Liège*, 2 vol., Bruxelles, 1972.

2. Date de naissance : quatre chiffres reprennent uniquement l'année. La date précise (jour/mois/année) n'est pas, en effet, toujours connue;
3. Date du décès : quatre chiffres en indiquent l'année;
4. Date de début d'activité : année de début du protocole ou, mieux encore, date d'immatriculation;
5. Date de fin d'activité : année du dernier acte dans le protocole.

Si les renseignements font défaut pour les rubriques 2, 3, 4 et 5, il est nécessaire de laisser la zone en blanc. En effet, pour la facilité de la programmation, jusqu'à et y compris la zone 6, on n'a pas placé de signes séparateurs puisque les différents éléments sont de longueur fixe. Leur identification est par conséquent fonction de leur emplacement;

6. Conservation du protocole : un code opère le classement suivant
 - 1 protocole conservé en 1740
 - 2 protocole perdu totalement
 - 3 protocole conservé avant et/ou après 1740, dans lequel aucun document de l'année 1740 n'est conservé;
7. Nom : nom du notaire tel que lui-même l'écrit;
8. Prénoms : tels qu'ils sont connus par les actes¹ ou, à défaut, par d'autres sources ou d'autres protocoles;
9. Résidence : identification de la paroisse, de la rue et, si possible, de l'enseigne de la maison où le notaire rédige ses actes². Si le notaire change de résidence, la seconde

1. Beaucoup de notaires n'utilisent que les initiales de leur(s) prénom(s), ce qui soulève certaines difficultés dans le cas de succession familiale d'une étude entre un père et un fils dont les initiales sont identiques. C'est le cas du notaire J.N. Moreau dont le protocole est renseigné comme perdu en 1740 alors que le premier Jules-Nicolas meurt en 1739 (Archives de l'Etat à Liège, *Registres Paroissiaux, Liège - Paroisse Saint-Servais*, 12 septembre 1739), et que le second Jean-Nicolas n'est immatriculé qu'en 1741 : A.E.L., *Not. J.N. Moreau, 1720-1780*. L'immatriculation comme notaire de Jules-Nicolas date du 20 avril 1720 : Archives de l'Etat à Liège, *Conseil Privé*, n° 61, celle de Jean-Nicolas du 26 janvier 1741 : Archives de l'Etat à Liège, *Officialité*, n° 132, f° 128 v°.

2. - "Ce fait et passé dans la maison de moi ledit notaire" : Archives de l'Etat à Liège, *Not. H. Baiwir, anno 1740*. - "Ce fait et passé en ma résidence" : Archives de l'Etat à Liège, *Not. J.H. Bidart, anno 1740*.

..!''

résidence sera mentionnée après la première et en sera séparée par le signe conventionnel %. De même, un notaire qui possède simultanément deux résidences, dont une hors Liège, verra cette dernière indiquée en second lieu et précédée du signe séparateur + ;

10. Habitation : lieu de résidence où le notaire vit avec sa famille (et ses domestiques)¹ ;
11. Immatriculation : cette zone reprendra le ou les type(s) d'immatriculation(s) professionnelle(s) acquise(s) par le notaire avec, éventuellement, la date d'obtention. Chaque mention est séparée par une barre oblique ;
12. Autres fonctions : on sait que nombre de notaires exerçaient plusieurs professions, elles seront ici énumérées et séparées les unes des autres par une barre oblique ;
13. Remarques : renseignements divers tels que présence de personnel subalterne, difficultés disciplinaires rencontrées dans l'exercice de la profession. Chacun de ces éléments est séparé du suivant par une barre oblique.

Cette formalisation a apporté une moisson d'informations que l'éparpillement des renseignements rendait peu accessibles à des classements et à une exploitation traditionnelle.

Le traitement en ordinateur d'une source importante par son ampleur, par la longueur de chacun de ses éléments, par la diversité de son contenu, par la provenance chaotique de chacun de ses éléments impliquait le respect de deux impératifs : l'analyse par bordereau qui permet l'uniformisation et réduit les différences individuelles nées de la subjectivité du chercheur, et la rigueur d'expression qui nécessite le respect de règles – les moins nombreuses possibles pour pouvoir être mémorisées aisément.

../'..

– "Ce fait et passé dans l'escrive chambre de moi le dit notaire située dans le premier quartier de l'hôpital Saint Julien" : Archives de l'Etat à Liège, *Not. H. Prick, anno 1740*. – "... dans l'étude de moi le dit notaire" : Archives de l'Etat à Liège, *Not. L.J. Goffard, anno 1746*.

1. Il faut noter que, souvent, résidence et habitation coïncident et que la présence, parmi les témoins, de parents proches du notaire est un indice supplémentaire de la confusion entre la résidence professionnelle et le domicile.

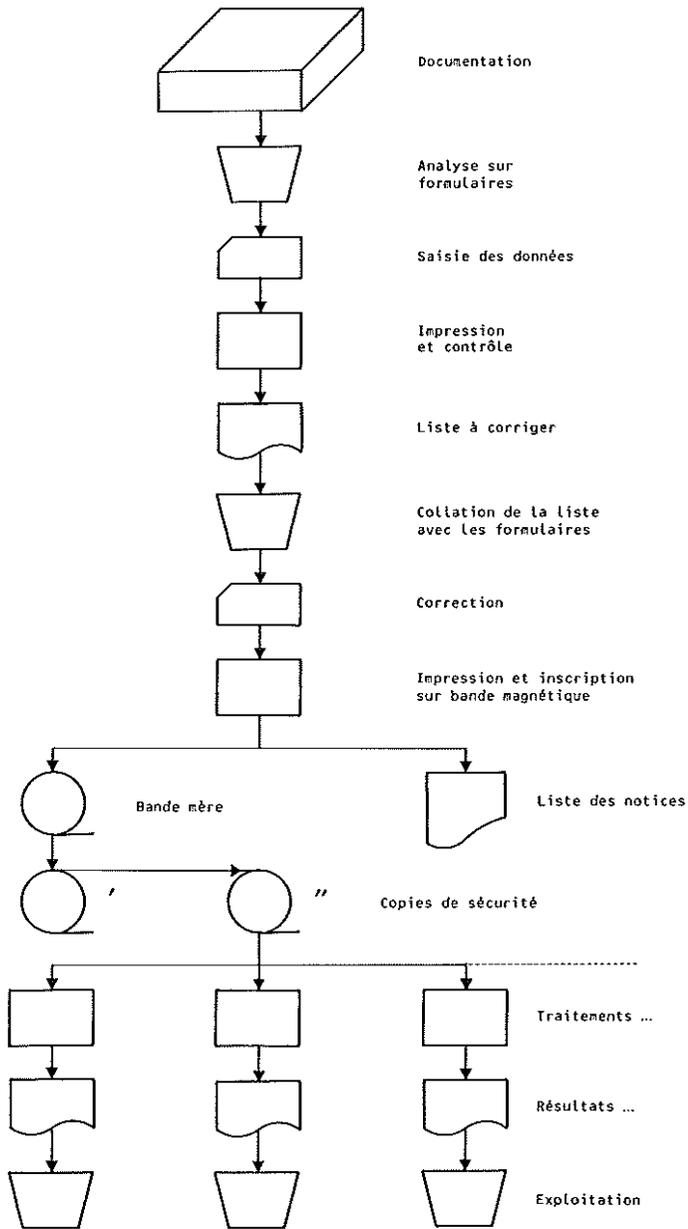
Les renseignements ont été, en majorité, collectés au fil des dépouillements des protocoles. Le coût en temps de travail est donc impossible à estimer. La transcription sur formulaires et la saisie furent réalisées en deux jours, puisque le nombre de bordereaux était très restreint. Un premier passage en ordinateur a permis la détection automatique de certaines erreurs. Le programme de contrôle découvre les anomalies formelles et les contradictions chronologiques. L'ordinateur fournit également la liste détaillée de toutes les notices, ce qui permet une correction aisée des fautes d'orthographe et donne la possibilité de compléter certaines données. Ces modifications sont reportées sur le fichier par l'intermédiaire d'un terminal sous option T.S.O. et un second passage avec le même programme décèle le reliquat possible d'erreurs. Le fichier épuré et de présentation parfaite est prêt dès lors pour l'exploitation.

L'analyse constitue une phase préliminaire, essentielle avant toute programmation. Le chercheur doit avoir une vue d'ensemble des problèmes posés par la documentation et imaginer les manières de les résoudre. En somme, il faut établir un catalogue des *desiderata* : combinaisons des données selon tous les critères historiquement intéressants et calculs statistiques significatifs.

Vient ensuite la programmation. L'agencement des données doit permettre d'obtenir les résultats les plus rapides; de même, l'articulation ou la modulation des programmes vise à réduire au minimum le temps d'utilisation de l'ordinateur et, donc, le coût. Pratiquement, le fichier est chargé une seule fois sur bande magnétique où chaque programme ou réseau de programmes le reprendra et le traitera en fonction de l'objectif poursuivi. L'impression se déroulera selon une présentation déterminée par souci de clarté et de mise en évidence des éléments essentiels pour le but recherché.

L'ordonnance générale en est donc simple : l'organigramme du traitement du fichier nominal des notaires est représenté à la page 140.

Plus de trente chaînages de programmes ont été mis au point et ont permis la réalisation de listes et tableaux. Ils traitent des noms de notaires, de leur âge, des carrières, des immatriculations, des domiciles et résidences, des cumuls de fonctions et de particularités individuelles.



Organigramme du traitement du fichier nominal des notaires

En ce qui concerne les NOMS, on a établi :

1. une liste dans l'ordre alphabétique de tous les notaires connus de la ville de Liège en 1740;
2. une liste alphabétique des notaires liégeois par paroisse de résidence en 1740;
3. une liste alphabétique des notaires liégeois par quartier de résidence en 1740;
4. des impressions semblables, mais en isolant les notaires dont le protocole est conservé.

La LONGEVITE des notaires a été étudiée grâce aux éléments suivants :

1. tableau par ordre croissant de l'âge des notaires au moment où ils cessent leur activité (en tête : la liste des personnes pour qui ce renseignement fait défaut);
2. tableau par ordre croissant de l'âge des notaires à leur décès (en tête : la liste des personnes pour qui ce renseignement manque);
3. tableau comparatif des dates de cessation d'activité et de décès.

La CARRIERE fut envisagée selon les aspects suivants :

1. tableau par ordre croissant de l'âge des notaires au moment de leur entrée en activité;
2. liste chronologique de l'année de début d'activité de chaque notaire;
3. *idem* par paroisse et par quartier;
4. tableau de l'âge des notaires au moment de leurs immatriculations;
5. tableau de l'âge des notaires en 1740;
6. *idem* avec répartition par quartier;
7. tableau du nombre d'années d'activité en 1740;
8. *idem* avec répartition par quartier;
9. liste de l'année de fin d'activité de chaque notaire;
10. *idem* par paroisse et par quartier;
11. tableau des durées de carrières notariales.

Pour les IMMATRICULATIONS, on se basera sur :

1. liste alphabétique des notaires classés selon les différents types d'immatriculation;
2. *idem* par paroisse et par quartier;
3. tableau des écarts chronologiques entre l'année d'immatriculation et les débuts d'activité;
4. tableau chronologique du nombre d'immatriculations par notaire;
5. tableau des différents types d'immatriculations.

Les DOMICILES et RESIDENCES ont fait l'objet des travaux suivants :

1. liste alphabétique des résidences des notaires;
2. liste alphabétique des domiciles des notaires;
3. tableau comparatif des résidences et domiciles.

Les PROFESSIONS et fonctions en cumul avec le notariat ont donné comme résultats :

1. liste alphabétique des professions et fonctions exercées par des notaires;
2. *idem* par paroisse et par quartier;
3. liste comparée des différentes fonctions et professions remplies par un même notaire.

Enfin, les PARTICULARITES (changements de résidence, résidences simultanées, emploi de clercs ...), relevées pour certains notaires ou dans certains protocoles ont fourni :

1. liste alphabétique des particularités;
2. *idem* par paroisse et par quartier.

Grâce à l'ensemble de ces listes et tableaux, une série de synthèses, sous forme de tableaux ou de graphiques, ont été réalisés : l'ordinateur en avait rassemblé et présenté, sans erreurs possibles, tous les éléments. Les calculs statistiques indispensables : fréquences, fréquences cumulées, variance, X^2 , ont alors été effectués sur terminal conversationnel grâce à l'emploi du langage *Speak Easy*, version *Mu*.

L'exploitation du fichier uniquement par l'ordinateur eut été possible. La programmation permet l'exécution de multiples tableaux complexes, de graphiques et l'intégration de calculs statistiques, mais, en ces matières, le pragmatisme doit primer. Rédiger, mettre au point et exploiter de tels chaînages de programmes est coûteux en temps et en argent. Il est donc plus réaliste de recourir à une exploitation classique entre deux étapes informatiques. Notons encore que tous ces programmes peuvent s'appliquer à n'importe quelle série biographique bien définie.

Voici quelques résultats acquis grâce à l'exploitation informatique des différents éléments récoltés à propos des biographies de notaires liégeois.

La densité des études n'est pas égale dans tous les quartiers. Elle est supérieure à la moyenne dans les quatre entités centrales (Centre, Ile, Rivages de Meuse, Vallon de la Légia et Ville Haute).

Le choix d'une résidence est réfléchi : il s'effectue non pas en fonction du nombre d'habitants, mais plutôt d'une situation géographique privilégiée et de la présence d'une population aisée. La stabilité est de règle. La mobilité spatiale causée par l'exercice de la profession est extrêmement faible. Les échanges se font presque toujours entre les quatre entités centrales. A l'exception de quelques cas de déplacements très fréquents, l'installation finale occupe, en général, le dernier tiers de la période d'activité du tabellion.

Les co-résidences sont rares ; elles apparaissent généralement en fin de carrière et préparent à un départ de la Cité pour des villages de la grande banlieue. Il y a d'ailleurs une coïncidence presque absolue entre résidence professionnelle et habitation familiale.

La formation du notaire liégeois est, avant tout, pratique. Deux juristes diplômés seulement exercent en tant que notaires. Tous les autres ont acquis leurs connaissances en travaillant comme clercs dans d'autres études ou en exerçant d'autres professions para-juridiques. On ne s'étonnera pas dès lors de l'importance des manuels de la pratique, véritables guides d'usage quotidien pour la rédaction des actes. La tradition perdure d'ailleurs, même lorsque les notaires reçoivent un enseignement théorique de niveau universitaire.

L'immatriculation par le Prince-Evêque constitue normalement un préalable à tout accès à la profession. Elle présuppose la réussite d'un examen passé devant des conseillers princiers. En fait, la réglementation ne sera véritablement d'application que vers 1725-1730. 134 des 154 notaires en exercice en 1740 s'y sont soumis ; 101 l'ont fait dès le début de leur carrière.

Les notaires liégeois recherchent également d'autres agréments qui peuvent élargir leur champ d'action : nominations auprès de l'Officialité, pour traiter des matières contentieuses ; désignations par des autorités étrangères pour avoir l'autorisation d'instrumenter à propos de biens ou de personnes relevant de pays voisins de la Principauté. Les admissions apostoliques ou impériales revêtent d'autres caractéristiques. Les notaires qui acquièrent ces titres persistent à considérer leurs compétences comme supranationales. Ils sont les plus rétifs à admettre l'obligation de l'immatriculation princière ; en 1740, ces tabellions représentent encore près d'un tiers du notariat liégeois.

C'est dans les quatre quartiers centraux que l'on rencontre les notaires les plus titrés; ces quartiers cumulent la population notariale la plus importante et les compétences les plus élevées.

La durée moyenne d'une carrière notariale, au milieu du XVIII^e siècle, a pu être estimée à 35 ans environ. Les tabellions liégeois exercent donc pendant une période plus longue que leurs confrères parisiens, qui ne sont en activité que pendant 24 ans¹. L'écart s'explique par la disparité des processus de formation professionnelle; le système en vigueur à Liège permet au notaire de pratiquer dès l'âge de 24-25 ans et de compter plusieurs dizaines d'années de fonction, tout en ne travaillant pas au-delà de 60 ans environ.

L'engagement de clercs est peu fréquent; il est surtout attesté dans les quatre quartiers centraux. Leur apparition n'est pas liée au volume des transactions enregistrées, mais dépend, avant tout, des autres activités du tabellion. Les clercs n'assurent pas une meilleure tenue des études, puisque la constitution, assez rare, de tables ou d'index joints au protocole, est indépendante de leur présence.

Nous pouvons conclure sur deux points. Les notaires liégeois du XVIII^e siècle ne présentent pas d'homogénéité professionnelle, en dépit d'une formation initiale identique. Leur individualisme s'explique aisément : la profession ne nourrit pas son homme; ce sont donc les multiples autres charges et fonctions qui caractérisent le mieux chacun des tabellions et expliquent la diversité des situations.

Cependant, dès ce stade de l'analyse de la profession de notaire, nous pouvons affirmer que le notaire liégeois type réside dans un des quatre quartiers centraux : Centre, Ile, Rivages de Meuse, Vallon de la Légia et Ville Haute. En effet, les tabellions qui y demeurent ont des caractéristiques professionnelles très proches de celles décelées au niveau de l'ensemble de la ville.

Puisque la profession ne suffit pas à situer le statut des notaires, il faut rechercher d'autres données individuelles et découvrir d'autres sources de revenus.

1. Cf. J.P. Poisson, *Les notaires dans la longue durée*, dans *Gnomon*, n° 14, p. 48, Paris, 1979.

Le recrutement géographique est très homogène. Malgré les lacunes de la documentation, on peut assurer que 75 % des notaires sont principautaires et 60 %, originaires de la seule ville de Liège. A une exception près, tous sont francophones.

Tous les indices relatifs aux familles des notaires se recourent. Ils appartiennent, dans leur presque totalité, à une classe moyenne alphabétisée qu'on peut situer au dernier échelon des professions juridiques. Ces éléments existent pour les pères, pour la parenté en général, ainsi que pour les alliances matrimoniales et pour la descendance. On ne peut donc pas évoquer une mobilité sociale; seuls quelques enfants de notaires deviennent avocats et franchissent, par conséquent, la barrière qui sépare les hommes de la pratique des diplômés des Universités.

Le véritable élément discriminatoire entre notaires est le cumul des professions complémentaires. Quatre cinquièmes des notaires y ont recours. On retrouve une situation identique dans les pays où le nombre d'études n'est pas limité.

Il n'en demeure pas moins étonnant que trente-deux tabellions ne semblent vivre que du notariat, alors que leurs revenus, estimés en fonction de l'importance de leurs protocoles, ne devaient pas dépasser 87 florins par an. Il faut probablement y voir une perte d'informations sur les autres occupations ou une méconnaissance d'un patrimoine familial important.

Une majorité de notaires remplissent d'ailleurs au moins deux autres fonctions. Elles ont principalement comme cadre le monde judiciaire, où les tabellions immatriculés à Liège ou à l'Empire, exercent souvent la profession de prélocuteur. Cependant d'autres praticiens, agréés par le Saint-Siège ou l'Officialité, occupent des charges de secrétaire ou de greffier auprès d'institutions religieuses ou publiques. Certains cumulent des occupations dans plusieurs milieux différents. On constate, en effet, que le nombre de professions croît en proportion du nombre d'immatriculations. Dans l'état actuel de la documentation, il ne paraît pas possible de déterminer le moment d'entrée en fonction et, donc, de le comparer avec l'année d'accession au notariat. Au reste, les revenus procurés par ces charges complémentaires sont très mal connus.

En tout état de cause, le notaire, répertorié comme tel dans les sources fiscales, ne paye que peu de droits de capitation: un patacon, soit quatre florins Brabant.

Pourtant, certains sont propriétaires de leur maison et possèdent d'autres biens. Près de la moitié ont engagé une servante à demeure. A l'inverse, d'autres habitent pendant toute leur carrière dans des maisons louées et ne mentionnent jamais de biens personnels. A l'origine de ces disparités, on doit trouver des différences dans le nombre de fonctions exercées et dans les revenus qui en découlent, ainsi que dans les patrimoines familiaux préexistants.

Les variables démographiques ne semblent pas tenir une place décisive dans l'explication de ces différences de fortunes. En effet, les trois quarts des notaires sont mariés. La majorité d'entre eux épousent, vers 25 ans, des femmes légèrement plus jeunes. Ils ont déjà, à ce moment, terminé leur formation et entrent dans la vie professionnelle. Ils ont moins d'enfants que les familles riches de l'époque. La durée de vie moyenne (entre 60 et 65 ans) situe également le notaire dans une classe favorisée, par rapport à l'ensemble de la population du XVIII^e siècle.

La seule véritable homogénéité décelable provient de la formation. Tous les notaires, à de très rares exceptions, sont des hommes de la pratique, des non-gradués. Ils évoluent dans un monde fermé, sans véritable possibilité d'ascension sociale. Ils sont relativement aisés, si on compare leurs conditions de vie à celles de la majorité de la population.

En fait, il n'existe pas de groupe social des notaires, mais un ensemble plus vaste qui englobe tous les praticiens du Droit.